

Service de presse

Ville de Rennes/Rennes Métropole

Tél. 02 23 62 22 34

Mercredi 1 er avril

La Fabrique citoyenne

Renouvellement des Conseils de quartier : tirage au sort et appel aux volontaires

> Jusqu'au vendredi 17 avril 2015



Les 13 Conseils de quartier de la Ville de Rennes seront installés entre le mardi 28 avril et le mercredi 13 mai 2015. D'ici-là, les membres de chaque Conseil seront recrutés : soit par tirage au sort, soit sur la base du volontariat.

Le Conseil de quartier

Co-présidé par l' élu de quartier et un habitant élu par le collège Habitants, le Conseil de quartier est constitué à parité de femmes et d'hommes et se compose de deux collèges :

Collège Habitants

- 10 habitants tirés au sort
- 10 habitants volontaires

Si le nombre des volontaires est supérieur à 10, un tirage au sort parmi les candidatures reçues désignera les membres.

Collège Acteurs du quartier

Composé des partenaires engagés dans la vie du quartier (associations et collectifs, acteurs économiques...), il compte également 20 personnes.

En savoir plus sur les Conseils de quartier : voir présentation en pièce-jointe.

Les habitants volontaires

Les habitants souhaitant s'impliquer dans leur Conseil de quartier peuvent répondre à l'appel à volontariat pour être membre du collège Habitants.

Comment déposer sa candidature pour siéger au Conseil de quartier ?

Il est possible de déposer sa candidature auprès des Directions de Quartier, (à l'accueil de la Direction ou par courrier) ou en remplissant un formulaire sur le site internet metropole.rennes.fr : <http://metropole.rennes.fr/actualites/institutions-citoyennete/citoyennete/participez-aux-conseils-de-quartiers/inscription-aux-conseils-de-quartier-et-conseil-citoyen>

Les habitants tirés au sort

L'objectif du tirage au sort de la moitié des personnes du collège Habitant est de permettre à tous les Rennais et les Rennaises de participer à la Fabrique citoyenne.

Les personnes dont l'adresse a été tirée au sort vont être contactées, un courrier de Mme La Maire leur sera remis les invitant à un temps d'information (entre le mardi 7 et le vendredi 17 avril) au cours duquel leur sera expliqué le rôle du Conseil de quartier et de ses membres, afin de pouvoir décider d'y prendre part ou non.

Le Conseil citoyen rennais

Le Conseil citoyen rennais est un espace de propositions et d'initiatives complétant l'éventail des instances participatives. Composé d'habitants et de représentants et des associations et acteurs locaux, il a vocation à participer au pilotage du Contrat de ville.

Sa création est obligatoire dans les cinq quartiers prioritaires (Maurepas, Le Blosne, Bréquigny (Clôteaux/Champs-Manceaux), Villejean et Cleunay). Dans ces territoires, les membres issus du tirage au sort pourront choisir de siéger aussi dans cette instance, ou uniquement dans une des deux.

Pratique :

Les 13 Conseils de quartier :

- Quartier Centre
- Thabor / Saint-Hélier / Alphonse Guérin
- Bourg L'Evêque / La Touche / Moulin du Comte
- Saint-Martin
- Bellangerais / Maurepas
- Jeanne d'Arc / Longs Champs / Beaulieu
- Francisco Ferrer / Landry / Poterie
- Sud Gare
- Cleunay / Arsenal / Redon
- Villejean
- Beauregard
- Le Blosne
- Bréquigny